

# *L'Echo Lafitolaís*



Le bulletin  
d'information  
de la Commune  
de Lafitole  
**Janvier 2019**

**BONNE ET  
HEUREUSE  
ANNEE 2019**



Crue de l'Adour  
le 21 février 2018 et  
neige le 28 février 2018



## **L'Edito du Maire**

Comme à l'accoutumée, ce bulletin municipal vient ponctuer une année riche en évènements qui sont bien souvent contraires : parfois, joyeux, festifs pour certains mais aussi parfois douloureux pour d'autres. Ainsi va la vie !...

A chacun de vous, à vos familles, à ceux qui vous sont chers, je vous adresse tous mes vœux de santé, de réussite, d'espérance et d'épanouissement.

En cette période de désordre social, d'incertitude, il nous faut redoubler de courage et aller chercher au fond de soi un brin de volonté à croire en une société qui saura retrouver ses valeurs de partage, de liberté, d'émancipation, de justice sociale, d'écologie.

J'ose espérer que nos dirigeants sachent entendre les voix dissonantes qui s'élèvent de toutes parts : collectivités, associations, peuple de toutes corporations... Le poids des taxes, les interdictions, les charges transférées vers nos collectivités (non compensées), les directives à appliquer mettent à mal les valeurs mêmes d'une démocratie à laquelle ils se réfèrent.

Au travers de ce bulletin, vous découvrirez les actions de la municipalité en 2018 ainsi que le rappel de quelques animations réalisées par nos associations.

Je remercie tous les membres bénévoles de ces associations qui, tout au long de l'année, s'investissent avec passion pour leur discipline respective et les moments festifs qu'ils nous procurent. Ils nous permettent par la convivialité ou l'évasion de surmonter les épreuves et les difficultés que nous traversons.

De plus en plus, les actions communales sont bien souvent régaliennes : voirie, bâtiments communaux, cimetière, Agence Postale Communale... Nous vous en rendons compte dans ce bulletin.

Il est indéniable qu'aujourd'hui notre bassin de vie est impacté avant tout par l'action de la Communauté de Communes Adour Madiran (CCAM).

L'action économique (l'agrandissement d'Euralis, la future légumerie, Biotricity...), la gestion des écoles, le pôle Santé (agrandissement du groupe médical de Maubourguet, la problématique des médecins généralistes), la gestion des déchets (en remplacement de Val d'Adour Environnement dissous au 1<sup>er</sup> janvier 2019), la Maison des services (Cyberbase à Maubourguet ou MSP à Vic), l'Urbanisme (PLUi) sont au centre de nos préoccupations permanentes. Quoiqu'il en soit, organiser, développer, enrichir le cadre de vie des citoyens, défendre l'intérêt général restent les raisons essentielles de mon engagement.

Bonne année 2019 !

**Christian DUBERTRAND**

# L'Echo du Conseil Municipal

## 1 - La Mairie

Les horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi : 15h00 – 19h30    Mercredi : 8h30 – 12h 30    Jeudi : 15h – 19h    Vendredi : 14h – 18h  
Téléphone : 05-62-96-41-47                      Mail : [mairie.lafitole@wanadoo.fr](mailto:mairie.lafitole@wanadoo.fr)

Notre employé communal, Michel LEBRUN, qui était stagiaire pendant un an, a été titularisé en décembre 2018 en tant qu'agent technique territorial à temps complet, soit 35 heures par semaine.

La mairie a fait l'acquisition d'un tracteur SAME DORADO 70 CV pour la somme de 15 950 euros HT car l'ancien tracteur, qui a été repris par les établissements Célestin à Riscle, avait fait l'objet de plusieurs réparations et menaçait de tomber en panne, ce qui aurait coûté trop cher de le réparer encore.

Elle a également acquis une remorque pour la livraison du bois de chauffage pour un montant de 500 euros ainsi qu'une tronçonneuse pour 409 euros et une débroussailleuse pour 254 euros. Tous ces achats permettent à notre employé communal de réaliser des travaux dans de meilleures conditions.

Concernant « les revendications des gilets jaunes », M. le Maire a décidé d'ouvrir un cahier de doléances aux heures ouvrables de la mairie afin que la population vienne y inscrire ses revendications.

## Son budget 2018 :

Le conseil municipal a voté lors de l'assemblée du 12 avril 2018 le budget communal pour l'année 2018 ainsi que la valeur des taux d'imposition.

**Ces taux sont inchangés par rapport à l'année précédente.**

**La section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à : 559 294.83 €**

**La section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à : 363 765.63 €**

## Les taux d'impositions :

	BASES	TAUX
Taxe d'habitation	427 500	9.56 %
Taxe foncière (bâti)	331 300	9.77%
Taxe foncière (non bâti)	18 300	45.07 %

## 2 - L'Ecole

Nouveau changement à la tête de l'école de Lafitole : après la création du RPI, regroupement pédagogique intercommunal en 2017, c'est une partie du personnel qui nous a quittés. En effet, **Marie FAVRE** (30 ans de service à Lafitole) et **Isabelle BELLARDI** (20 ans de service) ont fait valoir leurs droits à la retraite. Une première cérémonie a eu lieu le 29 juin pour Marie FAVRE avec les enfants de l'école et les parents d'élèves qui lui ont offert un séjour dans une agence de voyage. La mairie s'est jointe également au cadeau. Une autre cérémonie plus discrète, à la demande de l'intéressée, a eu lieu le 23 novembre pour Isabelle BELLARDI qui a reçu plusieurs cadeaux de la part de la municipalité et des parents d'élèves. Ces deux personnes ont œuvré pour le bien de nos élèves et nous les en remercions infiniment.



*Isabelle BELLARDI et Marie FAVRE*

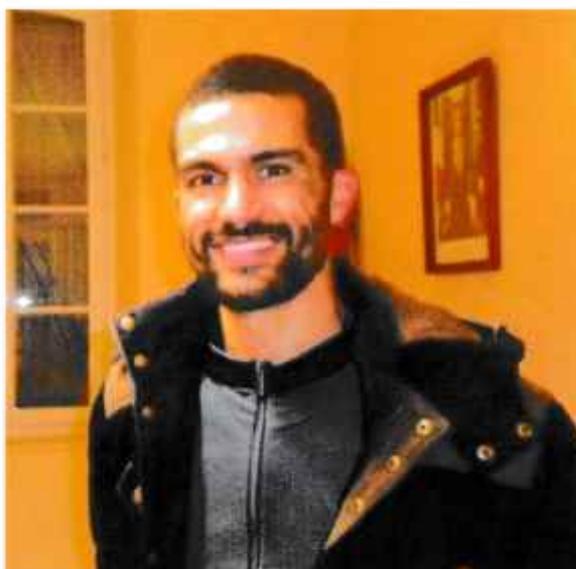


Une nouvelle professeure des écoles est arrivée pour remplacer Marie Favre : elle s'appelle **Anne GRACEDIEU** qui est nommée aussi directrice de l'école. Elle est dans l'enseignement depuis quatre ans mais elle a travaillé auparavant dans le secteur privé. Elle s'est reconvertie et a passé avec succès les concours pour devenir professeure des écoles. Elle était en poste à Castelnau Rivière Basse mais se trouvait un peu seule dans cette classe unique. Elle a préféré notre école où elle pouvait échanger avec d'autres collègues. De plus, habitant Maubourguet depuis six ans, elle s'est rapprochée de son domicile. Elle est la mère de deux enfants, une petite fille de dix ans et un petit garçon de un an.

**Marjorie PELAEZ** reste dans notre école mais elle a été en congé de maternité pendant le premier trimestre de cette année scolaire. Elle a accouché d'une petite fille prénommée Olivia. Elle reprend le chemin de l'école en janvier après avoir été remplacée par **Nicolas GESTAS**.



*Marjorie PELAEZ à gauche, Anne GRACEDIEU à droite  
et Nicolas GESTAS, le remplaçant*



En ce qui concerne les effectifs de l'école, on compte à Lafitole 32 élèves répartis ainsi : Anne GRACEDIEU a en charge 12 élèves (4 CE2, 8 CM1), Marjorie PELAEZ 20 élèves ( 12 CP et 8 CE1).

9 CM1 et 8 CM2 se trouvent à Montfaucon et environ 25 élèves vont à la maternelle de Liac. Les effectifs sont donc corrects pour l'ensemble des trois écoles du RPI. Des navettes sont mises en place pour accompagner les élèves qui se déplacent sous la surveillance de **Marie Ange GARCIA** qui gère aussi la cantine : commande des repas, préparation du réfectoire, réchauffage des repas, vaisselle...

**Marie-Laure BOULANGER** s'occupe de la garderie du midi et du soir. Quant à celle du matin, c'est **Océane** qui est présente dès 7h30 du matin.

Les horaires de la classe à Lafitole ont changé du fait des transports scolaires : 8h45 – 11h45 pour le matin et 13h15 – 15h30 l'après midi. La communauté de communes avec l'accord des conseils d'école du secteur est revenue à la semaine des quatre jours : les enfants vont à l'école le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi. Les TAP, Temps d'activités périscolaires, ont été supprimés.

Des travaux ont été effectués dans la cantine de l'école, l'aménagement du plan de travail, la plomberie, afin de la mettre aux normes.

### **3 - L'Agence Postale Communale et la bibliothèque : 09 67 02 72 61**

**Mme Sabrina LEGRAND** a mis fin à son contrat qui se terminait le 13 avril 2018. Elle n'a pas souhaité le renouveler. Par conséquent, il a fallu trouver une remplaçante. Une commission composée de trois personnes a été chargée de recruter une nouvelle personne. Leur choix s'est porté sur Madame **Pascaline LEBLOND** qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> avril (non, ce n'est pas un poisson !). Elle habite le village, et plus précisément l'ancien logement de La Poste, depuis six ans. Elle a deux enfants, un fils de neuf ans scolarisé à l'école de Lafitole et un autre de cinq ans à la maternelle de Liac.

Rappel des horaires : **du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30**



***Pascaline Leblond à la Poste et dans la bibliothèque***

La fréquentation est en hausse importante : d'après les statistiques de La Poste, elle a augmenté de 250% ! Selon ses dires, Pascaline doit faire preuve de discrétion, être accueillante ; elle doit être au service du client et doit trouver une solution à chaque problème. Sa présence crée un lien social supplémentaire dans un territoire où les services publics ont tendance à disparaître dans le monde rural.

Pascaline rappelle les différentes opérations bancaires que vous pouvez faire :

- retrait et dépôt d'argent : Pascaline ne peut pas voir le solde de votre compte.
- envoi de lettres, de recommandés, de colis
- retrait de colis
- achat, vente de timbres

En revanche, il est impossible d'ouvrir un compte.

• Une tablette tactile a été installée : vous pouvez accéder au site de La Poste et voir vos comptes. Vous pouvez aussi accéder aux services publics pour faire vos démarches (amendes, cadastre, Sécurité sociale, pôle emploi, CAF, Légifrance pour les lois et Services Publics pour les différents papiers à renouveler). Pour l'utilisation de cette tablette, Pascaline peut aider les personnes âgées ou les personnes réfractaires à l'informatique ou n'ayant pas d'ordinateur chez elles, qui auraient des difficultés à manipuler les nouvelles technologies.

**Pascaline s'occupe aussi de la bibliothèque** : elle peut commander des livres sous forme de prêt ainsi que des DVD. Le bibliobus passe deux fois par an pour renouveler le stock de livres. Les institutrices ont décidé d'amener les enfants de l'école pour pouvoir profiter de ce lieu.



*La bibliothèque pour les adultes et les enfants*

#### **4 - La Voirie**

La voirie est toujours un poste important dans notre commune. Un programme a été voté pour un montant de 20 057 euros HT : réfection de la partie Nord de la rue du Marcadé et de la partie Est de la rue des Gentilshommes. Ces rues présentent des déformations importantes dues au trafic agricole intense. Cependant, ces travaux n'ont pas pu être encore faits cette fin d'année. Ils le seront dès le printemps 2019.

L'entreprise Destenaves a procédé aux travaux de « points à temps » sur la voirie communale. Elle s'est aussi chargée de curer des fossés à la demande du syndicat d'irrigation (ASA) dirigé par M René Fréchou.

De même, les traçages au sol (lignes blanches, stop, laissez le passage...) ont été repeintes par l'ouvrier municipal.

La rue du Lavoir et la place de Pentecôte font partie de la voirie intercommunale (travaux garantis, pris en charge par la CCAM) et à ce titre, elles ont été goudronnées par un « revêtement monocouche » suite à une mal façon (goudron qui fondait lors des grosses chaleurs).

D'autres travaux commenceront en 2019, notamment le goudronnage du parvis de l'église pour une somme de 13 180,50 euros HT évaluée par la société Acchini.

Un **Plan Local de Randonnées (PLR)** est prévu sur la commune. Il est mis en place par le **Syndicat Mixte de Gestion de l'Adour et ses Affluents**. Cet itinéraire de randonnées fléché et balisé est prévu dans chaque commune. Une description et une présentation succincte des atouts de la commune seront mentionnées sur un panneau au départ de chaque parcours. Notre parcours partira de la table d'orientation et sera opérationnel au printemps 2019. A cet effet, le chemin « COSSOU » est interdit aux chevaux et véhicules à moteur (quad) afin de le maintenir praticable pour les randonneurs.

## **5 – Les autres travaux**

La chaudière du logement de la mairie est tombée en panne : il a donc fallu la changer pour un montant de 3 173 euros.

## **6 - La sécurité**

Un panneau pédagogique indiquant la vitesse a été mis en place sur le RD8. Le « STOP » en provenance de Maubourguet a été remplacé par un « Cédez le passage » avec les lignes adéquates.

***«Nous rappelons qu'il est important de respecter la signalisation et que la vitesse est limitée en agglomération à 50 km/heure »***

D'autre part, certains extincteurs qui avaient dépassé la date de conformité ou étaient défectueux ont été remplacés pour 474,57 euros HT. Les locaux concernés sont la chaufferie de l'école, l'église, La Poste, la bibliothèque.

## **7 – La Forêt**

L'ONF, Office national des Forêts, a proposé à la municipalité pour une somme de 727 euros une coupe d'éclaircissage sur la parcelle n° 12 (plantation de chênes vers le Chemin du Moulin). Ce bois pourrait permettre d'obtenir environ 49 stères. De même il y a lieu de continuer l'éclaircissage de la parcelle n°3, déjà commencée l'année dernière. Il reste environ 70 stères à faire. Pour réaliser ce travail dans de bonnes conditions, la municipalité a passé une convention avec le lycée agricole de Vic-en-Bigorre afin d'organiser « un chantier école ». Les travaux s'effectueront en mars.

## **8 - Le Complexe Sportif**

Des travaux ont été entrepris au complexe sportif : changement de la rampe d'éclairage du mur à gauche devenue obsolète pour un éclairage plus économique ( projecteurs à LED), rénovation et mise sur horloge du chauffage des vestiaires, alimentation électrique du nouveau local de rangement et remplacement des blocs de sécurité, éclairage extérieur, chauffage dans les vestiaires filles et garçons. C'est l'entreprise Quali-Phil qui a été choisie.

A cela s'ajoute le changement du radiateur à gaz du bar devenu trop vieux, changement effectué par l'entreprise Delos qui a aussi fait quelques réparations dans les douches.

L'ensemble des travaux du complexe s'élève à 31 322,43 euros.

Mme Christine GUERRERO, notre secrétaire de mairie, est la régisseuse du complexe sportif. Elle encaisse le produit des locations (12€ l'heure). Jean Luc POSTERLE, régisseur adjoint, gère le planning des locations.

Les locations et le tournoi qui a commencé en septembre ont généré une recette brute de 17 808 euros.

## **9 - Le cimetière**

Des plantations d'arbustes, trois lilas d'Inde de couleurs différentes ont été effectuées à l'espace cinéraire du cimetière.

Un règlement du columbarium et du jardin du souvenir a été voté en conseil municipal et il est consultable à la Mairie.

Une famille peut acheter une concession **pour une case complète** (dans ce cas, elle dispose de la case entière) ou simplement **pour une urne** (dans ce cas, la case pourra être partagée avec d'autres personnes puisque une case peut contenir trois urnes. Au final, il a été décidé d'adopter les prix suivants :

- pour une concession de **15 ans**, le prix de l'**urne** est de **300€**, le prix de la **case** de **600€**.
- pour une concession de **30 ans**, le prix de l'**urne** est de **400€**, le prix de la **case** est de **800€**.

Les concessions sont renouvelables à leur terme.

L'utilisation du jardin du souvenir où les cendres du défunt peuvent être répandues (sur le socle caillouté au bas de la flamme) est sans frais. Une plaque indiquant le nom du défunt sera positionnée sur la pierre verticale prévue à cet effet qui borde le jardin du Souvenir avec inscription sur le registre funéraire. Dans ce registre seront collectées les informations relatives aux concessions, aux dépôts ou retraits des cendres funéraires.

## 10 – Les Ordures ménagères : Val d'Adour Environnement (dissolution au 31/12/2018), la CCAM (compétente au 01/01/2019).

**Val d'Adour Environnement (VAE)** est un établissement public intercommunal qui regroupe **les Communautés de Communes Adour-Madiran et des Côteaux du Val d'Arros**, soit 84 communes et presque 30 000 habitants. Il assure la collecte et la gestion des déchets ménagers.

Le 26 novembre 2018, la CCAM a acté la reprise de la compétence obligatoire « service de l'élimination des déchets des ménages et des déchets assimilés » et de la compétence optionnelle « Service Public d'Assainissement Non Collectif » au 31 décembre 2018 qui emporte de **droit la dissolution du syndicat Val d'Adour Environnement (VAE) à la même date.**

De ce fait, chaque intercommunalité adhère, à compter de la même date, au **Syndicat Mixte de Traitement des Déchets 65 (SMTD)** dans les conditions définies à l'article L5214-27 du Code des Collectivités Territoriales.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la redevance incitative est entrée en vigueur sur le territoire de la Communauté de Communes Adour Madiran. Il s'agit d'inciter les usagers à réduire le volume des ordures ménagères produites, de mieux trier les déchets et d'établir une facturation basée sur le service rendu : collecte des ordures ménagères, emballages, papier et verre collectés dans des conteneurs derrière le complexe, accès et fonctionnement des déchetteries, tout cela correspond à la part fixe que nous payons.

La facture du service d'enlèvement des déchets se compose d'une partie fixe, un abonnement pour 12 levées (une par mois) et une partie variable en fonction du nombre de présentations du bac. Vous avez déjà reçu une facture vous indiquant le prix à payer. Elle sera réactualisée en fonction du nombre de présentations de votre poubelle au début 2019, celle du bac jaune n'étant pas facturée.

Petit rappel pour bien trier :

- **Dans la borne à papier** qui se trouve derrière le complexe : tous les papiers, journaux ...

- **Dans la borne du verre** qui se trouve aussi derrière le complexe : bouteilles et pots en verre uniquement. La vaisselle est à jeter en déchetterie.

- **Dans le bac jaune des emballages**

- Les emballages en acier et alu : canettes, spray déodorant, boîtes de conserves ...
- Les emballages en carton : boîtes de biscuits, de céréales, cartonnettes ...
- Les briques alimentaires : lait, jus de fruits, soupe, crème ...
- Les bouteilles et flacons plastiques : bouteilles d'eau, de soda, de lait, d'huile, flacons de gel douche, de produits d'entretien



A ce jour, les pots de yaourts, de crème fraîche, et autres barquettes en plastique ne font pas partie des emballages recyclés. Ils sont donc à jeter dans la poubelle normale.

Pensez au compostage de certains déchets et éviter l'achat de produits emballés !

Attention ! Il ne faut pas brûler les déchets sous peine d'une amende de 450 euros. Il ne faut pas les jeter dans la nature sous peine d'une amende de 1500 euros, 3000 euros en cas de récidive.

## **11 - La communauté des Communes Adour- Madiran ( CCAM )**

Le maire et le premier adjoint M. GUESDON sont nos deux représentants à la CCAM. Le conseil communautaire est composé de 99 membres.

Nous rappelons que **la compétence école** entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015 sur les anciennes communautés CCVAM et CARA s'exerce désormais sur toutes les écoles du territoire de la CCAM.

En matière de **voirie**, la CCAM s'occupe depuis 2016 de la voirie d'intérêt communautaire, c'est-à-dire de la création, de l'aménagement et de l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

**La compétence Santé** a donné quelques satisfactions puisqu'elle a permis à un médecin généraliste, une dentiste, une ostéopathe de s'installer sur le groupe médical de Maubourguet. Une autre généraliste devrait arriver dès ce printemps à mi-temps. Le groupe médical va être réaménagé et va être étendu sur 200 m<sup>2</sup> supplémentaires. Ces nouveaux espaces sont déjà tous mutualisés et loués à de nouveaux praticiens.

**Sur le plan économique, les travaux pour l'installation d'une légumerie** dans les anciens locaux de Super U ont débuté.

L'objectif est de pouvoir alimenter collègues, écoles avec des produits locaux.

**D'autres activités vont s'étendre sur la zone industrielle avec des créations d'emplois :**

- a) **Euralis** va étendre son activité en créant une unité de conserverie (100 emplois). Cela représente un million d'euros d'investissement, les travaux sont en cours.
- b) **Biotricity** : l'entreprise a reçu le permis de construire et la réponse favorable de la commission d'enquête. Le terrain au-delà de la voie ferrée a été acheté par l'entreprise (90 emplois y sont prévus).

**La compétence Urbanisme** : Selon les directives de l'Etat, un nouveau document de planification et utilisation des sols est en cours d'étude. C'est un PLUi (**Plan Local d'Urbanisme intercommunal**).

Il viendra remplacer en fin 2020 notre POS actuel qui deviendra caduc au 31 décembre 2019.

La période transitoire entre la fin du POS et l'entrée en vigueur du PLUi sera instruite selon les prérogatives du RNU (Règlement National d'Urbanisme).

La municipalité tient à vous informer que, d'après les esquisses présentées à ce jour, le futur PLUi fait apparaître **une annulation de secteurs constructibles autorisés par le POS** (alors même que ces secteurs sont déjà viabilisés). Notre commune se retrouve donc pénalisée par ce nouveau document d'urbanisme. **Elle est bien évidemment défavorable à ce futur aménagement.**

# Informations diverses

**1** - Il est rappelé aux agriculteurs que les bouches d'arrosage situées en bordure de parcelles doivent être suffisamment repérables (jalon de couleur ou autres...) afin que l'épareuse ne les détruise pas. Dans le cas d'une insuffisance de repérage, la destruction n'est pas prise en charge par l'assurance de l'entreprise de débroussaillage.

**2** - Les archives départementales des Hautes Pyrénées poursuivent la numérisation d'un certain nombre de documents présentant un intérêt pour l'histoire des communes. Vous pouvez déjà consulter certains documents sur le site : [www.archivesenligne65.fr](http://www.archivesenligne65.fr)

### **3 - L'Opération programmée d'amélioration de l'Habitat**

Cette opération initiée par la communauté de communes du Val d'Adour en 2007 a été prolongée et sera valable encore en 2019.

Cette opération a pour but de mobiliser des aides financières en direction :

- des propriétaires occupants en vue de la réhabilitation de leur maison d'habitation
- des propriétaires bailleurs privés pour rénover ou créer des logements locatifs conventionnés

L'OPAH cible particulièrement l'amélioration de la maîtrise de l'énergie des habitations, l'adaptation des logements pour les personnes âgées ou handicapées, la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé.

Le cabinet ALTAÏR a de nouveau été retenu par l'appel d'offres pour réaliser le suivi animation. Le cabinet reçoit sans rendez-vous à la mairie de Maubourguet le premier et troisième jeudi de chaque mois de 9h à 11h. Vous pouvez vous renseigner au numéro suivant : 05 62 93 07 40

### **4 – Le Recensement militaire**

Les filles et les garçons de nationalité française âgés de 16 ans doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans le mois de leur anniversaire. Une attestation de recensement est remise aux jeunes, indispensable pour les examens et pour suivre la Journée Défense et Citoyenneté ( JDC )

Cette journée est obligatoire : tous les jeunes garçons et jeunes filles entre 17 et 18 ans doivent la suivre dans une enceinte militaire proche de leur domicile. Un certificat sera remis à la fin de la journée qui est **nécessaire pour s'inscrire aux examens** : bac, diplômes supérieurs, concours.

## 5 – Le PACS, Pacte civil de solidarité

Dorénavant, le PACS peut être enregistré gratuitement en mairie, les tribunaux ne le font plus. On peut aussi signer un PACS chez un notaire si on veut faire un contrat mais c'est payant.

## 6 – Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (L.A.E.P) : 05 62 96 73 26 ou [laep5@orange.fr](mailto:laep5@orange.fr)

Le LAEP est un espace dédié aux jeunes enfants (- de 6 ans) et à leurs parents ; il est gratuit, anonyme et sans inscription préalable.

Il a pour but de valoriser les compétences éducatives des parents, de socialiser les enfants pour les ouvrir au lien social, de favoriser leur autonomie, de rompre l'isolement social de certains parents et de leur faire partager un moment de jeu avec leur enfant.

Cette animation itinérante a lieu le mercredi en alternance à Andrest, Lafitole, Lascazères et Rabastens de Bigorre. Porteur du projet, la « crèche des Petits Loups » met à la disposition un éducateur de jeunes enfants et une auxiliaire de puériculture ainsi que différents outils pédagogiques et des activités d'éveil à reproduire chez soi, comme l'éveil musical, le conte ...

## 7 – Maison de services au public : 188, allées Larbanès 65700 Maubourguet

Une Maison de services au public est ouverte à Maubourguet sur le site de la cyberbase dont voici les coordonnées : 05 62 96 07 93 [cyberbase@adour-madiran.fr](mailto:cyberbase@adour-madiran.fr)

Une Maison de services au public est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc.

A Maubourguet, cette antenne est un espace public numérique et une Maison de Services Au Public. Il est ouvert à tous les publics qui souhaitent s'initier aux outils internet et aux personnes qui souhaitent être accompagnées dans leurs démarches administratives en ligne. Des agents formés par les différents opérateurs partenaires vous accueillent, vous conseillent et vous accompagnent dans l'appropriation des usages numériques.



# Manifestations 2018

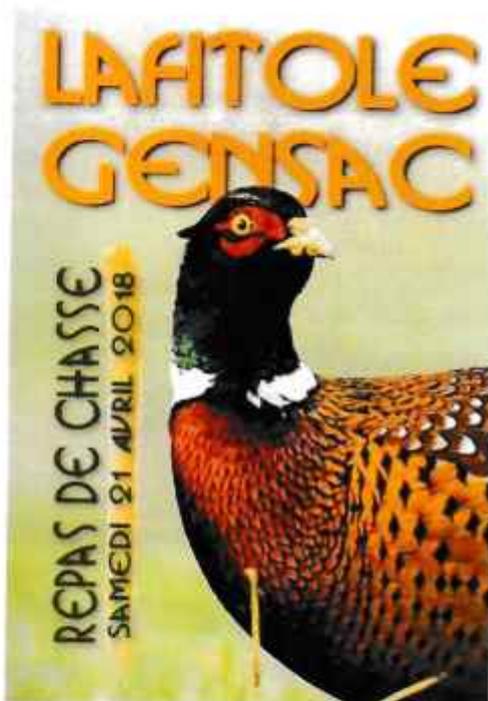


## 1 – Le repas de la chasse

La société de chasse qui compte une trentaine de chasseurs organise tous les ans un repas à la salle des fêtes, repas qui est ouvert à tout le monde. Cette année, il a eu lieu le samedi 21 avril 2018 à 19h30 : pour une somme de 20 euros, les participants, environ une centaine, ont pu déguster une garbure, un dos de daurade au beurre blanc, un civet de sanglier, un rôti de sanglier avec sa poêlée de légumes, du fromage accompagné de sa salade, une pêche Melba, le tout arrosé de vins blanc, rosé et rouge. Le repas s'est terminé avec le café et le pousse café dans une excellente ambiance.

A vos fourchettes ! Si vous êtes intéressés, inscrivez-vous cette année au repas qui aura sans doute lieu à la même époque. Vous recevrez un carton d'invitation dans votre boîte aux lettres.

Cette société de chasse organise des battues aux nuisibles. Elle participe aussi au loto de l'école en offrant des morceaux de chevreuils aux gagnants.



*L'invitation du repas et les participants venus se régaler*

## **2 - La fête du village le week-end de Pentecôte**

Elle s'est déroulée le samedi 19 mai et le dimanche 20 mai 2018.

Le samedi matin, la sérénade est passée dans toutes les maisons. Les jeunes du village ont circulé avec le tracteur tout en jouant de la musique. L'accueil des Lafitolais est toujours sympathique et nous les en remercions. Le soir a eu lieu le bal. Le lendemain après midi, des joueurs ont participé au concours de pétanque tandis que les enfants ont préféré s'amuser aux jeux proposés. Le soir, la soirée « tapas » a permis à la population de se retrouver autour d'un apéritif.



*La sérénade et les joyeux « festayres »*

## **3 – L'association La Ronde lafitolaise**

Le dimanche 17 juin 2018, quatrième édition de la Ronde lafitolaise qui prend de plus en plus d'importance !

160 participants de toutes catégories appartenant aux différents clubs de la région se sont inscrits : 90 coureurs, 30 marcheurs et 40 randonneurs se sont élancés dans les rues du village sous la surveillance des bénévoles qui jalonnaient le parcours. Douze kilomètres pour les coureurs, onze pour les marcheurs et neuf pour les randonneurs, telles étaient les distances qu'il fallait faire pour arriver au but.

Un grand merci aux bénévoles du village qui se sont investis.

Bravo aux coureurs et aux marcheurs, hommes et femmes de Lafitole qui se sont illustrés dans cette manifestation.

L'association « La Ronde lafitolaise » remercie aussi les grands sponsors de cette course dont les principaux sont les Etablissements Casaus de Maubourguet, Super U, Optique Kris à Odos, Monfort à Maubourguet, le Crédit agricole et la mairie de Lafitole.

La 5<sup>e</sup> édition aura lieu le dimanche 16 juin 2019. La course de douze kilomètres est inscrite au challenge de Bigorre. Il y aura aussi une marche chronométrée de dix kilomètres et, bien sûr, une randonnée de dix kilomètres pour tous.

Autre activité de l'association, le premier dimanche de chaque mois est organisée une marche conviviale dans le village et aux alentours sans obligation d'inscription : vient qui veut marcher pour le plaisir d'être ensemble sur des parcours à la portée de tous, de 7 à 77 ans. Un calendrier est affiché au complexe et à la mairie pour connaître les dates.

Pour tous renseignements, s'adresser à **Patrice BACARRISSE : 07 69 15 69 10**

Suite au départ de la famille Legrand, Vincent et Sabrina, un nouveau bureau a été mis en place.



*Le « bureau » des inscriptions*



*Les participants attendent le départ*



*Le départ est donné*



*La course se passe dans une bonne ambiance.*

#### **4 - Le spectacle équestre du Galop Lafitollais**

Nouvelle formule proposée par le Galop lafitollais et Caval y Fuego qui, tout au long de cet été, a proposé des spectacles équestres variés sous forme de cabarets : voltiges, danses, tissus aériens... agrémentés par une bonne table.

Une dizaine de troupes professionnelles du Sud Ouest en partenariat avec la troupe lafitollaise ont permis de renouveler le spectacle de chaque soirée accompagnée d'un repas à thème.

Une bodega gratuite avec danse flamenco produite par l'école locale, Fiesta Flamenca, ainsi que des groupes musicaux est ouverte après chaque spectacle. Ambiance garantie ! L'expérience a séduit et sera reconduite cette année.

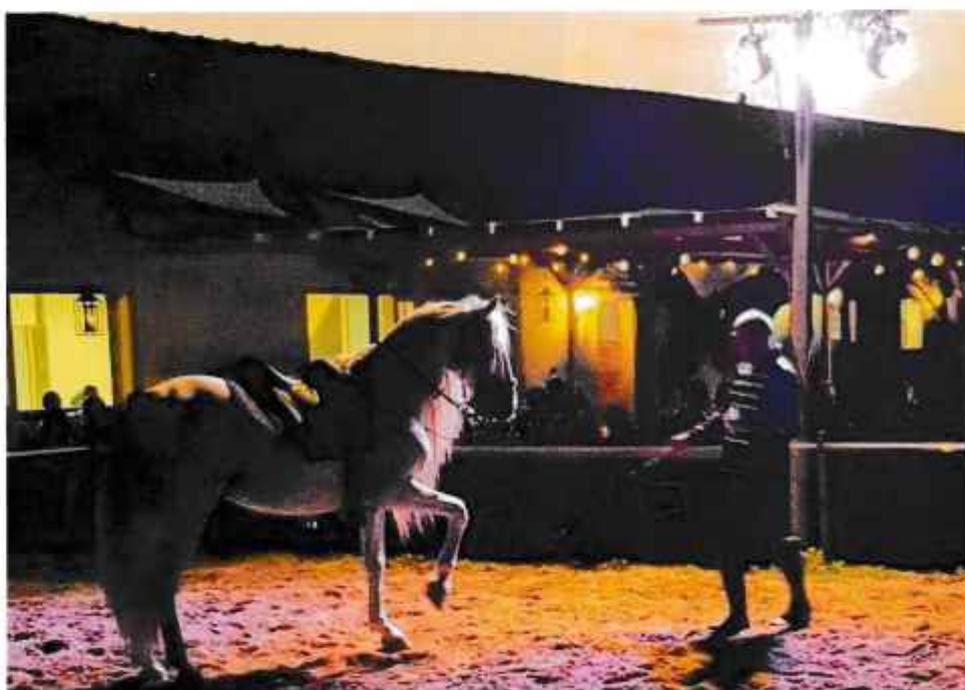
Pour réservations et renseignements s'adresser à **Fabrice au 06 83 80 51 12**



*Caroline « fiesta flamenca »*



*Emma au tissu aérien*



*Fabrice et  
Templado*

## 5 – L'ASCL

Le Président et le bureau de l'ASCL vous adressent à toutes et à tous leurs meilleurs vœux pour 2019.

Durant toute l'année, nos licenciés participent à de nombreux tournois et championnats. En 2018, Arnaud Casagrande et Lucas Anglade ainsi que Mathieu Posterle et Lionel Pelligrino (Mirande) ont atteint les quarts de finale du championnat de France Nationale B. Nous espérons qu'en 2019, ils atteignent la finale.

Cette année, notre tournoi a réuni 125 équipes. Celui-ci a débuté le 17 septembre. Il se terminera le 26 janvier. Nous vous rappelons que le complexe est ouvert à tous ! Pendant les quatre mois du tournoi, vous pouvez vous y restaurer, tout en regardant des matchs de pala, pour 10 € chaque soir de la semaine.

Les finales du tournoi se dérouleront le samedi 26 janvier (8 finales dont 2 féminines) à partir de 10 h jusqu'à 18 h, suivies d'une soirée tapas animée par le groupe « The Old Red Schoes ».

**A cette occasion nous vous attendons nombreux.**

Nous rappelons que tous les samedis matin à partir de 9 h, l'école de pala est destinée aux enfants à partir de 7 ans. Pour tous renseignements, **contacter Hervé DAULON au 06 86 03 58 00.**



*Le tournoi*



*l'invitation pour les finales*

## **6 – Le repas de la convivialité**

Depuis trois ans, le repas de la convivialité se déroule dans la salle des fêtes car les peupliers plantés au bord de l'Adour ne donnent pas assez d'ombre. Le dimanche 2 septembre 2018, juste avant la rentrée des classes, quelque cent personnes sont venues prendre l'apéritif par une belle journée ensoleillée, puis déguster un repas au complexe sportif. Au menu : melon et jambon de Bayonne, poulet basquaise et riz, fromage et confiture, gâteau basque avec de la crème anglaise et café.

Merci à toutes les personnes qui ont permis la réalisation de cette journée.



***Aimée et Nicole, nos souriantes « caissières »***

***Bon appétit !***

***Les convives dégustent un bon repas dans une joyeuse ambiance.***



## **7 – Commémoration du 11 novembre 2018**

Comme chaque année, nous rendons hommage aux « poilus » de la Grande Guerre qui sont tombés au champ d'honneur. Ce dimanche 11 novembre 2018 correspondait au centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale qui a entraîné la mort de beaucoup de soldats. Monsieur le Maire a déposé une gerbe sous le regard d'anciens légionnaires et de plusieurs personnes dont des parents d'élèves et des enfants de l'école. Après la lecture de la lettre du ministre, les enfants ont déposé une fleur en hommage à chaque « poilu » inscrit sur le monument aux morts. Puis est venue la minute de silence, la sonnerie aux morts et les enfants ont entonné la Marseillaise sous la direction de Anne Gracedieu, notre nouvelle directrice de l'école.

Un vin d'honneur a été offert par la mairie pour clôturer cette commémoration.



***Monsieur le Maire dépose une gerbe***



***Les enfants déposent une fleur***



***Les enfants déposent une fleur***



***Les enfants entonnent la Marseillaise sous la direction d'Anne Gracedieu***

## **8 - Le repas des aînés**

Le dimanche 16 décembre 2018, nos anciens ont pu savourer un succulent repas organisé par la municipalité à la salle des fêtes : apéritif avec ses toasts froids et chauds, garbure, sandre au Noilly, porc noir gascon, haricots tarbais, salade avec son fromage, pastis landais, café et douceur. Ce délicieux menu a été servi sur de belles nappes rouges décorées.

Une chanteuse originaire de Tieste dans le Gers, Madame OUILHON, est venue animer la journée avec des chansons populaires, classiques et contemporaines et certains ont même dansé sur du rock. Le maire a terminé son allocution en souhaitant ses vœux de santé à l'assistance, leurs familles et leurs proches. « On ne prend souvent conscience de sa richesse que lorsque l'on subit ses premières altérations. Que les soins soient accessibles à tous ! Que les plus démunis n'en soient pas écartés ! Que l'on ne fabrique pas une médecine de riches et une médecine de pauvres ! »

Merci à tous ceux qui ont participé à la préparation et à la décoration de ce repas ainsi qu'à l'accueil afin de rendre cette journée agréable pour nos anciens.



*Installation de  
nos anciens  
autour de la  
table décorée*

## **9 - Les vœux du Maire**

Le samedi 5 janvier 2019, une partie de la population s'est rendue à la salle des fêtes pour assister à la traditionnelle cérémonie des vœux. Monsieur le Maire a présenté ses vœux de bonheur et de santé. Il a aussi remercié l'équipe municipale pour son travail et son implication tout en faisant le bilan de l'année écoulée.

Une allusion a également été faite au conflit social actuel : « *Je souhaite que nos dirigeants sachent écouter la voix sociale, que nos dirigeants prennent enfin les dispositions efficaces et concrètes pour laisser un monde propre à nos futures générations* ».

Le maire a terminé son allocution en renouvelant ses vœux de santé à l'assistance, leurs familles et leurs proches. « *Que cette année vous apporte sérénité, épanouissement et réussite. Pour vous tous et vos familles, je vous souhaite une bonne année 2019.* »

Le Président de la Communauté des Communes, Monsieur Frédéric Ré, a informé l'assemblée sur les préoccupations actuelles : l'agrandissement d'Euralis, la situation pour l'installation de Biotricity, la création de la légumerie, la problématique des médecins généralistes et les travaux entrepris sur le groupe médical de Maubourguet. Il a rassuré sur l'état du RPI « Lafitole, Monfaucon et Liac » qui ne sera pas impacté par la future carte scolaire et de ce fait avoir ses postes préservés au moins pour l'année à venir.

Ensuite, le public a partagé l'apéritif dînatoire (charcuterie, pizza et quiche, tranches de rôtis, fromage et galette des rois) dans une ambiance très conviviale.



*Les Lafitolais écoutent le discours du maire*



*La « super » galette*

## *Etat Civil*

### ***Carnet Blanc***

Deborah CAUBET et Benjamin LAFOURCADE le 25 août 2018

### ***Carnet rose***

Annabella, Zoé RAWLINGS née le 14 novembre 2018

### ***Carnet Noir***

Lucienne VILLEMUR née NERESSY le 2 mars 2018

Henri CUCALON le 28 avril 2018

Marie-Claire DASQUE née LAGNOUX le 3 décembre 2018